

LE BILLET DU HURON

Amnésie

«Que de Gaulle ait violé la loi suprême, notamment en 1962, quant à la procédure du referendum, ... est connu de tous ».

« Le Coup d'Etat permanent » par Fr. Mitterrand (Plon 1964)

Le traité de Lisbonne est, enfin, ratifié par la France qui efface l'échec du référendum de 2005 et permet à l'Europe de sortir de la paralysie. Nicolas Sarkozy l'avait annoncé pendant la campagne. Il l'a fait. Reste les péripéties de l'adoption de ce traité dont la France aurait pu faire l'économie et qui ont dissimulé, sous des querelles de procédure, des combats d'arrière-garde dont le résultat aurait pu être, là encore, l'échec du nouveau traité. À cet égard, l'opposition a brillé par une ligne brisée, faite d'incohérence et d'infidélité aux dogmes qui sont les siens depuis un demi-siècle.

Comme l'avait annoncé le candidat Sarkozy, le traité de Lisbonne a été adopté, en France, selon des procédures parlementaires. La révision de la constitution, imposée par le traité, a été soumise au parlement réuni en Congrès et la ratification, autorisée par le vote des deux Chambres. C'est la procédure adoptée par les gouvernements de gauche, après l'avertissement sans frais du référendum de ratification du traité de Maastricht. Mitterrand l'avait, certes, voulu; il avait même bataillé pour un résultat finalement acquis sur le fil et dont la conséquence sera sans appel: la ratification des traités européens, celui d'Amsterdam, en particulier, sera acquise par le vote des Chambres.

En 2005, la révision de la constitution, après la signature du traité constitutionnel (2004) sera approuvée par le Congrès, mais Jacques Chirac voudra en soumettre la ratification à référendum. On sait la suite : échec consommé, paralysie de l'Europe élargie à 27, effondrement de la stature présidentielle.

Il est, enfin, admis que les traités européens, tant dans leur volet constitutionnel que pour la ratification, doivent s'en tenir aux procédures parlementaires. L'opposition socialiste n'en vient pas moins d'administrer une leçon qui laisse pantois. Son groupe parlementaire s'est divisé, a voté majoritairement à l'Assemblée nationale (121 sur 205) pour la ratification, alors qu'il refusait la révision, préalable à la ratification, en l'approuvant par 17 voix sur 204. L'exposé des motifs de ce refus laisse perplexe. La gauche non communiste voulait un référendum sur la révision et non sur la ratification. C'est Ubu ! Si le précédent Mitterrand de Maastricht s'était appliqué, c'est un référendum de ratification qu'aurait du réclamer l'opposition. Et surtout, comment ne pas croire aux arrière-pensées purement tactiques de ces députés qui entendaient imposer un référendum de révision, avec le risque de rejet qui condamnait le traité ?

On jouait encore l'Europe à la roulette russe et à des fins purement politiciennes.

C'est là le cœur du débat: une gauche qui, non contente de piétiner ses convictions européennes, comme en 2005, liquide un demi-siècle de positionnement

clair à l'égard des institutions de la V^{ème} République. Car, au risque de perdre la mémoire en courant, il faut rappeler le triple refus de la gauche à l'égard de la constitution voulue par De Gaulle, en 1958 : la primauté du président de la République, la définition matérielle de la loi et l'appel au peuple par le référendum. Tous les référendums de la constitution sont voués aux gémonies par une gauche, prompte à assimiler De Gaulle à Badinguet, à dénoncer le plébiscite pour mieux court-circuiter les Chambres. Ce procès des référendums de la V^{ème} République a été immédiat, absolu, sans nuances et s'est exprimé dans les deux référendums voulus par De Gaulle, en 1962, pour instaurer l'élection du président de la République au suffrage universel et, en 1969, pour réformer le Sénat. Qui ne se souvient des philippiques de Mitterrand dans « Le Coup d'État permanent » et de Monnerville qui dénonce « la forfaiture », du tir de barrage, à gauche, contre la liquidation du Sénat, en 1969 ? Qui ne se souvient de l'opposition de Mitterrand au référendum de Pompidou (1972) sur l'adhésion de la Grande-Bretagne ?

On peut comprendre les arguments de la gauche, au nom de la tradition républicaine : le référendum n'a pas sa place dans un vrai régime parlementaire, sauf à introduire une procédure d'appel au peuple qui fleure bon le bonapartisme. Dans ce cas, il faut être cohérent et ne pas piétiner 50 ans de combat républicain pour se livrer à une piètre manœuvre d'opposition et de démantèlement de la construction européenne dont les pères fondateurs sont, pour le traité de Rome : Guy Mollet, Christian Pinaud, Maurice Faure. Il faut une belle duplicité, une belle dose de reniement pour dire « oui » à la ratification et « non » à la révision qui en est le préalable.

Ce combat d'arrière-garde relève moins de l'erreur que de la faute. Erreur, sans doute, puisque le traité de Lisbonne est, enfin, ratifié. Mais, faute de parier sur l'amnésie des peuples, sur l'oubli de 50 ans d'une gauche dressée comme un seul homme contre le césarisme de la V^{ème} République. (RSHD)